



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 03 mars 2021

COVID-19 : port du masque / gestes barrière

→ Port du masque :

Les indicateurs épidémiologiques publiés par Santé publique France confirment une circulation toujours active du virus sur le département. Aussi, afin de contenir la circulation du virus, **l'obligation du port du masque est prolongée** :

- pour les personnes de 11 ans ou plus **sur l'ensemble des communes du Cher** (sur les marchés et les fêtes foraines, dans un périmètre de 50 mètres autour des crèches, des établissements d'enseignement, des centres de formation, publics et privés, dans les espaces extérieurs des zones commerciales et dans les espaces d'attente extérieurs des transports en commun et des gares),

et en concertation avec les élus de Bourges, Saint-Amand-Montrond et Orval :

- sur l'ensemble du territoire de la commune de **Bourges**.

- sur l'ensemble du territoire des communes de **Saint-Amand-Montrond et Orval**.

La prorogation de l'obligation du port du masque est applicable du jeudi 04 mars 2021 0h00, jusqu'au mercredi 31 mars 2021 inclus. (www.cher.gouv.fr)

→ Gestes barrière :

Les conditions météorologiques particulièrement favorables, nous incitent à nous regrouper dans les parcs et jardins. Il nous appartient collectivement de maintenir notre vigilance face au virus et de poursuivre nos efforts dans l'application des gestes barrières et des mesures de distanciation.

En effet, le contexte actuel de situation sanitaire nationale très évolutive de la circulation du COVID-19 et de ces variants, nous contraints, plus que jamais à poursuivre nos efforts pour appliquer au mieux les gestes barrière :

- se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydroalcoolique
- tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- porter un masque, idéalement chirurgical, sauf si une distanciation de 2 mètres peut être respectée
- limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)
- éviter de se toucher le visage
- aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour
- saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX